

Province de Québec
Municipalité de Pierreville

Procès-verbal de la *séance ordinaire* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *lundi 12 août* à 19 h 30 à l'hôtel de ville, au 26, rue Ally à Pierreville.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères Nathalie Traversy, Ginette Nadeau et Marie-Pier Guévin-Michaud et messieurs les conseillers Steeve Desmarais et Michel Bélisle sous la présidence de monsieur Jimmy Descôteaux, maire suppléant, formant le quorum du conseil.

EST ABSENTS : *Éric Descheneaux*

Est également présente madame Lyne Boisvert, *directrice générale*, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

NOMBRE DE CITOYENS PRÉSENTS : 29

01. MOMENT DE RECUEILLEMENT

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2019-08-249

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*

Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté, tout en laissant le point « Affaires diverses » ouvert.

01. Moment de recueillement ;
02. Adoption de l'ordre du jour ;
03. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du *8 juillet 2019* ;
04. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du *15 juillet 2019* ;
05. Dépôt des états des revenus et des dépenses au 30 juin 2019 ;
06. Adoption des comptes payés et à payer ;
07. Période de questions ;

LÉGISLATION

Aucun élément à ce point

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

08. Terrain rue Lefebvre – Remboursement des taxes municipales ;

SÉCURITÉ PUBLIQUE

09. Avis de motion – Règlement no.189-2019 modifiant la limite de vitesse sur le rang de l'Île ;

SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ CIVILE

Aucun élément à ce point

VOIRIE MUNICIPALE

10. Entretien des chemins d'hiver – Prise en considération des soumissions reçues et octroi de contrat ;
11. Entretien des chemins d'hiver – Publication de demande de soumissions publique ;
12. Parc coin Trahan et Georges – Remplacement du poteau de bois et de l'entrée électrique ;
13. Vente de bâtiment – Mandater les responsables ;
14. Réfection des trottoirs – Rue Trahan – Mandater le ministère des Transports ;
15. Réfection des trottoirs – Rue Trahan – Mandater une firme d'ingénierie ;

HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun élément à ce point

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

16. Office municipal d'habitation de Pierreville – Approbation du deuxième budget révisé 2019 ;

AMÉNAGEMENT - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

Aucun élément à ce point

LOISIRS ET CULTURE

17. Monument commémoratif des cloches de L'église Saint-Thomas – Autorisation d'achat ;
18. Centre communautaire – Projet de rénovation – Mandat d'une firme d'architecte ;
19. Aménagement paysager – Embauche d'une hortultrice ;
20. Abrogation de résolution – Résolution no. 2019-06-214 – Festival country de Notre-Dame – Demande de commandite ;
21. Festival country de Notre-Dame – Demande de commandite ;
22. Comité des loisirs de Pierreville – Autorisation de paiement ;
23. Terrain de volleyball – Autorisation de paiement ;
24. Journées de la culture – Activités diverses ;
25. Rampe de mise à l'eau – Autorisation de paiement ;
26. Soccer 2019 – Paiement d'un entraîneur

-
27. Affaires diverses :
 - a) FADOQ – Autorisation d'utilisation de nos installations ;
 - b) Zone d'intervention spéciale – Publicité dans le journal L'Annonneur ;
 28. Documents déposés ;
 29. Rapport des rencontres des élus durant le mois ;
 30. Période de questions ;
 31. Levée de l'assemblée.

03. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2019

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance ordinaire* du 8 juillet 2019, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE,

2019-08-250

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le procès-verbal de la *séance ordinaire* du 8 juillet 2019 et d'en autoriser la signature.

04. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 JUILLET 2019

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance extraordinaire* du 15 juillet 2019, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE,

2019-08-251

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*
Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le procès-verbal de la *séance extraordinaire* du 15 juillet 2019 et d'en autoriser la signature.

05. DÉPÔT DES ÉTATS DES REVENUS ET DES DÉPENSES AU 30 JUIN 2019

La secrétaire d'assemblée dépose les états des revenus et des dépenses du 1^{er} janvier 2019 au 30 juin 2019 de la Municipalité de Pierreville.

06. ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT que les membres de ce conseil ont pris connaissance de la liste des comptes au 9 août 2019 ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-08-252

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*

Appuyée par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de prendre acte du certificat de la secrétaire/commis-comptable à l'égard de la disponibilité des fonds, tels que reproduits ci-après :

Je soussignée *Isabelle Tougas*, secrétaire/commis-comptable pour la Municipalité de Pierreville, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget de l'exercice financier 2019.

Isabelle Tougas

Secrétaire/commis-comptable

Déboursés directs

1	7263	Pauline Boisvert - Perte financière pour retard de nettoyage du champs rang De L'le	250,00 \$
2	7264	Annulé	- \$
3	7265	OMH de Nicolet-Pierreville - Modification au budget	136,00 \$
4	7266	Génicité - Honoraire professionnel - Réfection rang Du Haut de la rivière	10 577,70 \$
5	7267	FQM - Congrès invité Marc Gagnon	68,12 \$
6	7268	Financière banque nationale - Intérêts règlement A-002-2001	223,50 \$
Sous-total des factures déjà payées			11 255,32 \$

Kilométrage, dépenses payées avec salaire

1		Isabelle Tougas - Déplacements juillet 2019	10,50 \$
2		Sylvain Bardier - Cellulaire juin 2019	60,00 \$
3		Richard Fontaine - Cellulaire juin 2019	50,00 \$
Sous-total des factures déjà payées			120,50 \$

Prélèvements automatiques

1		Bell Canada - Juin et juillet 2019	1 344,51 \$
2		Hydro-Québec - Juin et juillet 2019	5 580,54 \$
3		Ministre du revenu du Québec - Remise DAS provinciale Juillet 2019	8 002,14 \$
4		MRC Nicolet-Yamaska - 3/3 versement quote part , service génie civil rue Ducharme	49 775,16 \$
5		Receveur général du Canada - Remise DAS fédérale Juillet 2019	3 259,02 \$
6		RREMQ - Régime de retraite juillet 2019	3 192,26 \$
7		Sogetel - Service Internet juillet 2019	18,34 \$
8		Telus - Cellulaire maire fin juin et début juillet 2019	114,36 \$
9		Telus - Cellulaire dg fin juin et début juillet 2019	58,01 \$
10		Visa Desjardins - Itunes, pots de fleurs , paillis, registraire loisirs, forfait Hôtel Jaro	602,64 \$
11		Gestion Écono Plus Inc. - Frais mensuel du contrat GPS sur camion GMC juillet 2019	40,24 \$
Sous-total des factures déjà payées			71 987,22 \$

Fournisseurs (dépenses 2019)

			- \$
1	7269	annulé	- \$
2	7270	Poulet rôti Pierreville - Spaghetti et salade, dessert - fête nationale	1 552,16 \$
3	7271	9253-0415 Québec inc. David Bailey - Fauchage des fossés	5 130,76 \$
4	7272	Boisvert Lyne - Déplacements: Vérificateurs (6x), décret , Mégaburo, visite inondations	352,00 \$
5	7273	Buropro - Photocopies juillet 2019	711,87 \$
6	7274	Carrières PCM inc. - Pierre 0 3/4" pour le bord de l'eau	1 371,39 \$
7	7275	Le courrier Sud- Avis public pour le déneigement	ANNULÉ
8	7276	Descheneaux Eric - Déplacements: Décret Zis Hôtel	122,55 \$

		Montfort, Sogetel fibre optique, architecte, préfet FQM	
9	7277/7278	Dépanneur Pierreville - Essence camions juillet 2019	765,40 \$
10	7279	Essence Ultramar - Diesel tracteur juillet 2019	94,11 \$
11	7280	Équipements Raydan - Verin 7000 lbs pour remorque dompeuse, électrode pour soudeuse	196,49 \$
12	7281	Fonds d'information sur le territoire - Avis de mutation juin 2019	28,00 \$
13	7282	Les Entreprises d'électricité D.A.inc. - Lumière de rue DEL rue Hector	868,06 \$
14	7283	Mégaburo - Vignettes bleues, Trombones, agrafes	554,54 \$
15	7284/7285	Patrick Morin - Engrais, chiffres, gants, genouillère, grattoir, sérateur, vis, ancre à béton, peinture, arrêt porte	244,00 \$
16	7286	Groupe 132 - Rapièçage 12 juillet 1.5 tonnes + 25.22 tonnes 18 juillet + 9 tonnes 23 juillet 2019	10 883,31 \$
17	7287	Poste Canada - Pierreponts	160,36 \$
18	7288	Prodec - Tampon à récurer noir 20", fini à plancher	338,03 \$
19	7289	Régie IAEP du Bas St-François - Consommation d'eau juillet 2019	15 137,07 \$
20	7290	Régie des déchets du Bas Saint-François - 8/12 vers. Quote-part	17 457,15 \$
21	7291	Régie d'incendie Pierreville - St-François-Du-Lac - 46, Maurault, étangs, 3/4 vers. Quote-part, MRC	26 191,64 \$
22	7292	SEAO - Appel d'offre pour l'asphaltage	34,83 \$
23	7293	Therrien Couture - Honoraires professionnels dossier Hôtel Traversy	1 378,67 \$
24	7294	Gestion Évènementielle Deschênes inc.- Groupe Anim-Actions Fête Nationale de la St-Jean-Baptiste	344,93 \$
25	7295	Desmarais Yanick - Entraîneur soccer 2019 26.5 hrs	353,33 \$
26	7296	Jeff Dansereau - Frais de déplacement pour mise à l'eau des bateaux du 6 juillet au 4 août 2019	1 987,50 \$
27	7297	ADN communication - Alertes municipales mai/juin 2019	154,28 \$
28	7298	GéniCité - Honoraires professionnels réfection du rang Haut-De-La-Rivière	1 954,58 \$
29	7299	Somavrac - Chlorure de calcium	1 503,41 \$
30	7300	Entretien Katom enr. - 2/3 vers. Contrat pelouse	4 349,50 \$
31	7301	Un À Un Architectes - Honoraires professionnels toiture de l'Hôtel de Ville	4 679,48 \$
32	7302	Intergo inc. - Ergonomie de bureau	1 054,90 \$
33	7303	Quintech Quincaillerie - Porte d'entrée et porte de sortie + cadres d'acier centre communautaire	6 852,51 \$
34	7304	Techni-Consultant inc. - Devis déneigement, numérisation des plans, plan d'intervention des conduites	4 980,55 \$
35	7305	Groupe Hémisphères inc. - Honoraires professionnels relevé sanitaire	2 805,39 \$
Sous-total des factures à payer			114 592,75 \$

Total des factures du mois	197 955,79 \$
-----------------------------------	----------------------

07. PÉRIODE DE QUESTIONS

La première période de questions débute à 19 h 37 et se termine à 19 h 41.

LÉGISLATION

Aucun élément à ce point

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

08. TERRAIN RUE LEFEBVRE – Remboursement des taxes municipales

CONSIDÉRANT QUE le 8 août 2019, la Municipalité de Pierreville a procédé à l'achat de la propriété ayant le numéro de lot 5 744 922, appartenant à madame Nicole Fournier ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est maintenant propriétaire dudit terrain et que la totalité des taxes municipales a été payée, celle-ci doit rembourser une partie des taxes municipales annuelles à madame Fournier ;

2019-08-253

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par le conseiller *Steeve Desmarais*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le remboursement des taxes municipales à madame Nicole Fournier, par le biais d'un crédit porté à son compte, pour un montant de ± 147,40 \$ pour la propriété sise sur la rue Lefebvre, près de la station des eaux usées de la Municipalité.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

09. AVIS DE MOTION – Règlement no. 189-2019 modifiant la limite de vitesse sur le rang de l'Île

2019-08-254

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère *Ginette Nadeau* que lors d'une prochaine séance sera adopté le règlement no. 189-2019 modifiant la limite de vitesse sur le rang de l'Île.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445, du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1) une copie du projet de règlement no. 189-2019 modifiant la limite de vitesse sur le rang de l'Île est déposée et jointe en annexe au présent avis.

SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ CIVILE

Aucun élément à ce point

VOIRIE MUNICIPALE

10. ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER – Prise en considération des soumissions reçues et octroi de contrat

CONSIDÉRANT QUE la *Résolution no. 2019-07-246* mandatait la directrice générale, madame Lyne Boisvert, afin de procéder à un appel d'offres pour le contrat de déneigement, déglçage et entretien des chemins publics pour une période d'un an avec option de renouvellement ;

CONSIDÉRANT QUE cet appel d'offres inclut le déneigement d'une partie des trottoirs du secteur Pierreville, des bornes-fontaines, des panneaux de signalisation, des regards et des puisards ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissionnaires avaient jusqu'au lundi 12 août à 10 h pour faire parvenir leur soumission ;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue, soit *Les entreprises Bergeron 2009 Inc.* ;

CONSIDÉRANT QU'aucune erreur a été décelée dans la soumission et que celle-ci répond aux exigences du document d'appel d'offres ;

CONSIDÉRANT QUE la firme mandatée à titre de collaborateur externe selon la *Résolution no. 2019-06-190* , Techni-Consultant, a recommandé l'octroi dudit contrat à la firme *Les entreprises Bergeron 2009 Inc.*

2019-08-255

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*
Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

Le conseiller Michel Bélisle demande un vote à savoir la taxation de secteur concernant l'entretien des trottoirs du secteur Pierreville.

Adopté à la majorité

Pour : 2 (Steeve Desmarais et Michel Bélisle)

Contre : 3 (Marie-Pier Guévin-Michaud, Ginette Nadeau et Nathalie Traversy)

Abstention : 0

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer le contrat pour le déneigement, déglacage et entretien des chemins publics pour une période d'un an avec option de renouvellement aux ENTREPRISES BERGERON 2009 INC. pour une somme de ± 182 743,10 \$ (taxes en sus) ;

QUE les indexations selon l'IPC ainsi que pour l'ajustement du prix du carburant pourraient varier tous les mois ;

QUE selon les résultats du vote demandé, il est résolu à la majorité des conseillers présents de taxer l'entretien des trottoirs du secteur Pierreville à l'ensemble de la Municipalité.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants : « Contrat déneigement – Pville rues » 02 330 01 443, « Contrat déneigement – ND&ST rues » 02 330 02 443, « Contrat déneigement – trottoirs pville » 02 330 05 443.

11. ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER – Publication de demande de soumissions publiques – Autorisation de paiement

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a utilisé le service du Système d'appel d'offres électronique (SEAO) afin de procéder à l'appel d'offres pour l'entretien des chemins d'hiver ;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 935 du Code municipal, toutes demandes de soumissions publiques doivent être publiées dans un journal diffusé sur le territoire de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de demande de soumissions concernant l'entretien des chemins d'hiver a été publié dans le journal le Courrier Sud dans l'édition du 18 juillet 2019 ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-08-256

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*
Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement pour la publication de l'avis de demande de soumissions concernant l'entretien des chemins d'hiver au journal le Courrier Sud au coût de ± 450 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Pub. Et informations – Journaux et revues » 02 330 00 341

12. PARC COIN TRAHAN ET GEORGES – Remplacement du poteau de bois de l'entrée électrique

CONSIDÉRANT QUE dans le parc au coin des rues Trahan et Georges, il y a un poteau abîmé, dangereux et susceptible de tomber, il faut que la Municipalité s'en procure un nouveau pour le remplacer ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne possède pas les équipements requis pour faire le remplacement d'un poteau de 30 pieds, il faut faire appel à un installateur ;

2019-08-257

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, mandater LES ENTREPRISES D'ÉLECTRICITÉ D.A. afin de remplacer le poteau de bois abîmé dans le parc situé au coin des rues Trahan et Georges pour une somme de ± 1 400 \$ (taxes en sus) ;

QUE cette somme inclut le tarif horaire de l'électricien, l'achat du nouveau poteau, son installation, la boîte de compteur, le panneau de disjoncteur, et le fils pour réalimenter le lampadaire existant.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants :
« Autres divers - Parcs » 02 701 50 690*

13. VENTE DE BÂTIMENT – Mandater les responsables

CONSIDÉRANT QUE les élus désirent procéder à la vente du garage municipal, situé au 100, rue Rousseau à Pierreville, dans le but de construire un nouveau garage sur la rue Lefebvre ;

CONSIDÉRANT QU'une entreprise a un intérêt dans l'achat dudit garage ;

2019-08-258

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater le maire, monsieur Éric Descheneaux et le conseiller monsieur Jimmy Descôteaux afin d'effectuer des négociations pour la vente du garage municipal, propriété sise au 100, rue Rousseau à Pierreville, avec l'entreprise concernée et de déposer l'entente à une prochaine séance de ce conseil pour approbation par les élus.

14. RÉFECTION DES TROTTOIRS – Rue Trahan – Mandater le ministère des Transports

CONSIDÉRANT QUE le MTQ a procédé à un processus d'appel d'offres pour la réfection du pavage de la rue Trahan et que l'entreprise Construction et pavage Portneuf a obtenu le mandat ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Construction et pavage Portneuf est déjà mandatée par le MTQ dans le cadre des travaux de pavage ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit contracter avec l'entreprise mandatée par le MTQ, car il s'agit d'un contrat sous leur responsabilité ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux consistent à démolir les trottoirs existants, couler de nouveaux trottoirs en béton et remettre en place les bordures de béton ;

2019-08-259

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater le ministère des Transports pour la réfection des trottoirs de la rue Trahan et de signer un protocole d'entente stipulant que l'entrepreneur CONSTRUCTION ET PAVAGE PORTNEUF sera sous la responsabilité du MTQ ;

QUE le coût des travaux s'élèvera à ± 67 600 \$ (taxes en sus), ce prix inclut le processus d'appel d'offres et la surveillance des travaux.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants :
« E/R Chemins – Ens. Pierreville » 02 320 00 521*

15. RÉFECTION DES TROTTOIRS – Rue Trahan – Mandater une firme d’ingénierie

CONSIDÉRANT les travaux de réhabilitation requis pour les trottoirs et bordures de la rue Trahan et que ces travaux seront réalisés par l’entrepreneur en charge des travaux de réfection de la route 226 sous la supervision du MTQ ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Les Services exp inc. est déjà mandatée par le MTQ pour le contrôle qualitatif de l’enrobé bitumineux dans le cadre des travaux de pavage ;

CONSIDÉRANT la demande de budget d’honoraires effectuée par le service de génie de la MRC Nicolet-Yamaska auprès de la firme EXP pour la réalisation du contrôle qualitatif des matériaux requis dans le cadre des travaux de bétonnage des trottoirs et bordures de la rue Trahan ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-08-260

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, de mandater la firme Les Services EXP inc. pour la réalisation du contrôle qualitatif des matériaux requis lors de la réalisation des travaux de réhabilitation des trottoirs et bordures de la rue Trahan, le tout pour un montant budgétaire maximal approximatif de 10 000,00 \$ (taxes en sus) facturables selon les taux horaires et unitaires présentés.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants :
« E/R Chemins – Ens. Pierreville » 02 320 00 521*

HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun élément à ce point

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

16. OFFICE MUNICIPAL D’HABITATION DE PIERREVILLE – Approbation du deuxième budget révisé 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE l’Office municipal d’habitation de Pierreville a déposé, en date du 11 juillet 2019, une deuxième révision budgétaire de l’organisme ;

CONSIDÉRANT QUE cette révision présente une hausse de 404 \$ au montant offert par la municipalité à l’organisme ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-08-261

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*
Appuyée par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’approuver la deuxième révision budgétaire 2019 de l’Office municipal d’habitation tel que proposée et d’ajouter une somme de 404 \$ afin de payer les modifications apportées au budget.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :
« Participation O.M.H.P. » 02 520 00 970*

AMÉNAGEMENT – URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

Aucun élément à ce point

LOISIRS ET CULTURE

17. MONUMENT COMMÉMORATIF DES CLOCHES DE L'ÉGLISE SAINT-THOMAS – Autorisation d'achat

CONSIDÉRANT QUE les cloches du monument commémoratif sont fonctionnelles et peuvent encore être utilisées ;

CONSIDÉRANT QU'afin de faire fonctionner les cloches, des cordes seront nécessaires ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-08-262

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*

Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat de cordes afin de faire fonctionner les cloches du monument commémoratif à l'entreprise ÉQUIPEMENTS BLG INC. au coût de ±325 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Biens durables – LT Gouv. Paul-Comtois » 02 702 90 725

18. CENTRE COMMUNAUTAIRE – Projet de rénovation – Mandat d'une firme d'architecte

CONSIDÉRANT QUE les travaux de rénovation du centre communautaire comportent plusieurs phases ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux pour le réaménagement des salles de toilettes, de la scène et du gymnase sont en cours, il faut maintenant préparer les autres phases du projet ;

CONSIDÉRANT QUE la deuxième phase consiste en un réaménagement de la cuisine, en un rafraîchissement de la salle des 6 et de la salle de toilettes adjacente au rez-de-chaussée, et que pour le deuxième étage, la salle Renaud-Baril, la cuisine et la salle de toilettes seront réaménagées et rafraîchies ;

CONSIDÉRANT QUE pour cette deuxième phase, la Municipalité désire mandater une firme d'architecte pour la gestion des travaux et des processus d'appel d'offres ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-08-263

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*

Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater la firme d'architectes DOUCET + TURCOTTE ARCHITECTES INC. dans le cadre de la deuxième phase de travaux pour le projet de rénovation du centre communautaire de Pierreville au coût de ± 13 400 \$ (taxes en sus) ;

QUE s'ajoute les frais de déplacement de 0,55/km supplémentaire.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Travaux rénovation – CTR communautaire » 03 310 00 014

19. AMÉNAGEMENT PAYSAGER – Embauche d’une hortultrice

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville désire embaucher une deuxième personne pour l’entretien des plates-bandes et de l’aménagement des parcs et d’autres tâches connexes ;

2019-08-264

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*

Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’entériner l’embauche de madame Laurie Gratton comme hortultrice, à temps partiel afin d’épauler l’horticulteur déjà à l’embauche de la Municipalité.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Salaire horticulteurs parcs » 02 701 50 144

Afin d’éviter le conflit d’intérêt, le conseil Steeve Desmarais se retire de l’assemblée.

20. ABROGATION DE RÉOLUTION – Résolution no. 2019-06-214 – Festival country de Notre-Dame – Demande de commandite

CONSIDÉRANT QUE la *Résolution no.2019-06-214* adoptée lors de la séance ordinaire du 10 juin 2019 doit être modifiée afin d’apporter des précisions ;

2019-08-265

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*

Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’abroger la *Résolution no.2019-06-214 – Festival country de Notre-Dame – Demande de commandite.*

21. FESTIVAL COUNTRY DE NOTRE-DAME – Demande de commandite

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande du promoteur du Festival country de Notre-Dame-de-Pierreville qui aura lieu du 29 août au 1^{er} septembre 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur du festival doit fournir un plan de mesure d’urgence afin de respecter les exigences de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité exige une assurance responsabilité de 5 millions ;

CONSIDÉRANT QUE le chef pompier doit avoir accès au terrain en tout temps afin d’effectuer des vérifications, par exemple les réservoirs de propane ;

CONSIDÉRANT QUE le stationnement sera interdit dans les rues adjacentes au festival ;

2019-08-266

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*

Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’octroyer une commandite de 2 500 \$ à l’organisme les Productions du lac Saint-Pierre dans le cadre du Festival country de Notre-Dame ;

QUE la Municipalité louera ses terrains pour la somme de 500 \$;

QUE le promoteur du festival devra fournir un rapport d'activité ainsi que les résultats financiers, et ce, comme tous les autres organismes afin d'obtenir la commandite demandée.

Le conseiller Michel Bélisle demande le vote afin de retirer le dernier alinéa de cette résolution, soit la demande d'un rapport d'activité et des états financiers de l'organisme.

Pour : 1 (Michel Bélisle)

Contre : 3

Abstention : 0

Adoptée à la majorité.

La présidente de l'organisme demande qu'il soit inscrit au livre des minutes que cette dernière refuse le 2 500 \$ en commandite, car elle refuse de remettre à la Municipalité le rapport d'activités demandées et les résultats financiers.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention – Festival western » 02 701 97 990

Le conseil Steeve Desmarais retourne à son siège.

22. COMITÉ DES LOISIRS DE PIERREVILLE – Autorisation de paiement

CONSIDÉRANT QUE diverses activités ont été organisées dans le parc Lafrenière au cours de l'été ;

CONSIDÉRANT QUE pour dynamiser ces activités l'achat d'une colonne de son a été nécessaire ;

CONSIDÉRANT QUE l'achat a déjà été effectué ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-08-267

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de cette colonne de son pour le Comité des loisirs de Pierreville pour un montant de ± 350 \$ (taxes en sus)

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention – Comité loisirs » 02 701 92 990

23. TERRAIN DE VOLLEYBALL – Autorisation de paiement

CONSIDÉRANT QUE le terrain de volleyball situé au terrain des loisirs dans le secteur Notre-Dame n'a pas de lignes de jeu ;

CONSIDÉRANT QUE depuis le mois de juin, des parties de volleyball amicales y sont organisées ;

CONSIDÉRANT QUE des lignes de jeu d'un pouce avec ancrages ont été achetées ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-08-268

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement des lignes de jeu achetées à l'entreprise SPORTS-INTER au coût de ± 67,95 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention – Comité loisirs » 02 701 92 990

24. JOURNÉES DE LA CULTURE – Activités diverses

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la culture sont trois jours d'activités gratuites et ouvertes à tous qui favorisent un plus grand accès de la population aux arts et à la culture ;

CONSIDÉRANT QUE l'Assemblée nationale a décrété que l'évènement se déroule chaque année le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants, et ce, partout au Québec ;

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2019, les Journées de la culture se dérouleront sous le signe de la rencontre, sous toutes ses formes ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité des loisirs désire organiser des activités dans le cadre des Journées de la culture, soit du 27 au 29 septembre 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE pour la visibilité et l'accessibilité des activités, celles-ci se dérouleront en majorité au parc de la rue Maurault situé à côté du pont Laperrrière ;

CONSIDÉRANT QUE les activités organisées sont des ateliers de percussions, de l'animation intergénérationnelle, et autres animations ;

CONSIDÉRANT QUE certaines des activités précitées sont en collaboration avec le Réseau-Biblio et la bibliothèque Jean-Luc Précourt ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-08-269

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*
Appuyée par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le Comité des loisirs à procéder aux achats nécessaires pour l'élaboration des activités organisées dans le cadre des Journées de la culture, pour une somme de ± 2 500 \$ (taxes en sus) ;

QUE ce montant inclut la location de toilette chimique, l'achat du matériel requis pour certaines activités, le coût des ateliers de percussions et des ateliers en collaboration avec le Réseau-biblio.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention – Comité loisirs » 02 701 92 990

25. RAMPE DE MISE À L'EAU – Autorisation de paiement

CONSIDÉRANT QUE la *Résolution 2019-04-123* adoptée lors de la séance ordinaire du 23 avril 2019 embauchait monsieur Jeff Dansereau en tant que surveillant pour la rampe de mise à l'eau ;

CONSIDÉRANT QUE la saison tire à sa fin, il faut maintenant payer monsieur Dansereau ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-08-270

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement des honoraires de monsieur Jeff Dansereau pour un total de 132,5 heures pour une somme ± 1 987,50 \$, et ce, pour la période allant du 6 juillet au 4 août 2019.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Surveillant bord de l'eau » 02 701 40 143

26. SOCCER 2019 – Paiement d’un entraîneur

CONSIDÉRANT QUE monsieur Yanick Desmarais a été embauché en tant qu’entraîneur pour la saison de soccer 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE la personne responsable du soccer a mis fin à l’emploi de monsieur Desmarais avant la fin de la saison ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-08-271

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*
Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’autoriser le paiement des heures de travailles effectuées par monsieur Yanick Desmarais pour la saison de soccer 2019, pour une somme de 353,33 \$.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Loisirs-Pierreville-Soccer » 02 701 52 690

27. AFFAIRES DIVERSES

FADOQ – Autorisation d’utilisation de nos installations

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville a reçu une demande d’autorisation pour l’utilisation du parc Lafrenière, situé près de l’Hôtel de Ville, pour leur épluchette de blé d’Inde annuelle ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-08-272

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*
Appuyée par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’autoriser la FADOQ à utiliser le parc Lafrenière, adjacent à l’Hôtel de Ville, pour la tenue de leur épluchette de blé d’Inde le 11 septembre 2019 dès 10 h.

ZONE D’INTERVENTION SPÉCIALE – Publicité dans le journal L’Annonneur

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a voté une zone d’intervention spéciale (ZIS) afin de contrôler les constructions dans les zones inondables ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs propriétés situées dans cette zone ne sont pas concernées par les zones inondables, celles-ci peuvent faire une demande afin d’être retirée de la ZIS ;

CONSIDÉRANT QUE les personnes concernées ont jusqu’au 19 août 2019 pour faire parvenir leur demande de retrait à la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire informer le plus de citoyens possibles afin que ceux-ci se manifestent ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-08-273

Il est proposé par la conseillère *Steeve Desmarais*
Appuyée par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’autoriser la publication d’une publicité dans le journal L’Annonneur, au coût de ± 975 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Publication d’avis - ADM » 02 130 00 341

28. DOCUMENTS DÉPOSÉS

1. **CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DE NICOLET-YAMASKA** – Rapport annuel de la Corporation ;
2. **ENVIRONOR CANADA INC.** – Compte rendu des observations effectuées le 17 juillet 2019 ;
3. **MINISTÈRE DES TRANSPORTS DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS** – Lettre concernant la sécurité de la courbe sur la rue Maurault ;
4. **MRC NICOLET-YAMASKA** – Certificat de conformité pour le règlement no. 183-2019 ;
5. **MUNICIPALITÉ DE LEFEBVRE** – Résolution concernant la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François ;
6. **MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGITTE-DES-SAULTS** – Résolution concernant la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François ;
7. **RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU BAS-SAINT-FRANÇOIS** – Rapport mensuel du recyclage pour les mois de juin et juillet 2019 et le rapport mensuel du traitement des déchets du mois de juin 2019 ;

29. RAPPORT DES RENCONTRES DES ÉLUS DURANT LE MOIS

Mesdames Nathalie Traversy, Ginette Nadeau et Marie-Pier Guévin-Michaud et messieurs Jimmy Descôteaux, Steeve Desmarais et Michel Bélisle font état des rencontres auxquelles ils ont assisté le mois dernier.

30. PÉRIODE DE QUESTIONS

La seconde période de questions débute à 20 h 18 et se termine à 21 h 10.

Ces différents sujets ont été abordés lors de la période de questions :

Festival Country
Trottoirs
COOP
Gazon
Parc rue Trahan et Georges

31. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2019-08-274

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à 21 h 10.

Jimmy Descôteaux
Maire suppléant

Lyne Boisvert, CPA, CGA
Directrice générale/Secrétaire-trésorière